



Contact

The CBC Pensioners
National Association

Preserving our Future, Sharing our Past

L'Association nationale
des retraités de la SRC

Assurer notre avenir, partager notre passé

Bulletin

Janvier 2023

Un mot du président



Alain Pineau

Je vais commencer ce message par mes meilleurs vœux pour 2023! Ce que je peux vous souhaiter de mieux c'est une bonne santé, de loin la condition plus importante pour profiter de la retraite!

Un *Contact* renouvelé

Avec la nouvelle année, *Contact* prend de l'ampleur, offrant du nouveau contenu de divers contributeurs et sources. Ce numéro est consacré en grande partie à la priorité absolue de l'Association nationale des retraités (ARN) : le recrutement!

Le recrutement

Radio-Canada/CBC nous reconnaît en tant que voix de tous les retraités si notre effectif reste supérieur à 50 % de tous ses retraités. Nous représentons actuellement un peu plus de 52 % de l'ensemble des

Dans ce numéro

- ◆ Le point sur le protocole d'entente
- ◆ Augmentation du coût de la vie en 2023
- ◆ Régime d'assurance-maladie complémentaire
- ◆ Notre équipe est notre force
- ◆ Le parcours d'investissement responsable du régime de retraite de Radio-Canada
- ◆ Notre engagement à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion
- ◆ Plein feux - John McKay
- ◆ Une seule chose me manque

Avis aux lecteurs

Ce numéro de *CONTACT* est envoyé à tous les retraités de Radio-Canada par l'Association nationale des retraités de Radio-Canada (ANR). Cette distribution annuelle est conforme au protocole d'entente (PE) entre l'ANR et Radio-Canada. Le protocole d'entente reconnaît l'ANRRRC comme la voix organisée des retraités de Radio-Canada.

Conformément aux modalités du PE, les noms et adresses des non-membres n'ont pas été fournis par Radio-Canada à l'ANR, mais ont été fournis directement à l'imprimerie pour l'envoi postal.

Radio-Canada n'a pas approuvé le contenu de la communication. L'ANR est seule responsable du contenu de cette communication. Tous les frais de production et de distribution du bulletin sont payés par l'Association.

retraités à l'échelle du pays, une légère augmentation par rapport au passé récent.

Nous perdons une moyenne de 211 membres par année. Donc, les premiers 200 nouveaux membres que nous recrutons chaque année ne font donc que compenser cette perte. Nous devons en recruter plus si nous voulons accroître notre effectif d'une manière significative. L'année dernière, nous avons recruté 356 nouveaux membres. Au nom de nous tous, bienvenue! Et mes remerciements les plus chaleureux à toutes les personnes qui ont travaillé si fort pour recruter de nouveaux membres.

Chaque effort compte et c'est principalement au niveau des régions et des sections que cela se passe. Je suis sûr que vous connaissez tous un retraité qui ne s'est pas encore joint à l'ANR.

Les séances d'information préretraite sont un outil important pour le recrutement. Je suis heureux d'annoncer qu'à la suite d'une entente avec les réseaux anglais, des séances pancanadiennes auront lieu dans la semaine du 6 mars. Coordonnées par les RH de la CBC, ces sessions auront lieu sur Google Meets en partenariat avec la Guilde et la CBC.

Vers un nouvel excédent de la caisse de retraite?

Il semble plus que probable qu'un nouvel excédent sera enregistré à la fin de cette année! Cela signifie que Radio-Canada sera obligée par la loi de prendre un autre congé de cotisation (d'environ 43 millions de dollars), mais nous pourrions avoir l'équivalent de 86 millions de dollars à distribuer entre les retraités et les employés (43 millions de dollars pour l'excédent confirmé de 2021 et un autre 43 millions pour l'excédent anticipé de 2022) si nous gagnons le processus d'arbitrage sur la validité du protocole d'entente de 2009 (voir la mise à jour de Dan Oldfield).

Cela bénéficierait à un grand nombre de retraités à cette époque d'inflation élevée où l'indexation de la pension est plafonnée à 2,7 %. Mais ne retenez pas encore votre souffle : même si nous gagnons l'arbitrage et que le protocole d'entente de 2009 est déclaré valide, les chèques ne sont pas encore à la poste!

Prochaine assemblée générale annuelle à Winnipeg

Pour la première fois de l'histoire de l'Association nationale des retraités, la prochaine réunion en personne de notre conseil d'administration national, ainsi que notre AGA, auront lieu à Winnipeg les 16 et 17 mai. Je remercie le conseil d'administration de la région du Manitoba de son invitation avec un merci tout spécial à l'ancien président de l'ANR, Denis Collette, qui a joué un rôle dans

cette invitation.

J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour accueillir Frank Machovec, le nouveau président de la région du Manitoba. Frank remplace Ernie Nairn, qui en était le président depuis la création de l'ANR et qui siégeait au conseil d'administration national jusqu'à ce qu'il ait dû démissionner pour des raisons de santé. Au nom de l'ANR, je lui offre nos meilleurs vœux et je le remercie pour ses nombreuses années de service au sein de l'Association.

Un autre départ

Finalement, permettez-moi de dire au revoir à Gerry Head, de Windsor, qui a démissionné de la présidence de la région de l'Ontario après six ans de service, en raison de troubles de santé. En tout, Gerry a servi l'Association pendant plus de dix ans à différents titres. C'est grâce à l'engagement généreux de personnes comme Ernie et Gerry que l'ANR peut être au service des retraités de la SRC et de leurs conjoints survivants. Soyez assurés que l'ANR continuera de défendre vos droits et votre bien-être.

Le point sur le protocole d'entente



Dan Oldfield

Il est prévu que les derniers arguments seront présentés le 23 février dans le cadre de l'arbitrage qui déterminera si les retraités de Radio-Canada ont droit à une part de l'excédent du régime de retraite déclaré en 2021 et de celui qui sera probablement déclaré pour 2022.

Les audiences menées par l'ancien juge en chef Dennis O'Connor se déroulent depuis le début de l'année dernière, lorsque la direction de Radio-Canada/CBC a unilatéralement déclaré que le protocole d'entente, qui garantissait un partage égal de tout excédent futur, n'était plus valide.

Contexte

Le protocole d'entente est entré en vigueur en 2009, mettant un terme à près de dix ans d'arbitrages et de batailles judiciaires. L'entente entre Radio-Canada, l'ANR et les syndicats de la Société établit les conditions et le processus de distribution de tout excédent du régime de retraite. En vertu des modalités de l'entente, les parties sont tenues de revoir ses modalités « tous les dix ans, à compter

ce 2019 ». Cette révision a eu lieu entre juin et décembre 2019. Cependant, plutôt que de revoir les termes de l'accord, Radio-Canada a cherché à y apporter d'importantes modifications, que l'ANR et les syndicats ont rejetées. La Société a alors unilatéralement déclaré que l'entente était résiliée. Elle n'a aucun droit légal de ce faire et l'ANR et les syndicats ont renvoyé la question en arbitrage exécutoire.

Dans l'intervalle, à la fin 2021, un excédent important du régime de retraite a été déclaré. Dans un tel cas, la loi oblige Radio-Canada à prendre un congé de cotisations qui, dans ce cas, s'élève à environ 43 millions de dollars. Selon le protocole d'entente de 2009, un montant équivalent retiré de l'excédent aurait dû être distribué aux retraités et aux employés. Radio-Canada a refusé de respecter ses engagements.

Quelle est la prochaine étape?

Après avoir entendu les arguments des deux parties, le juge O'Connor rendra sa décision. Il n'y a aucune date limite pour celle-ci, mais nous nous attendons à ce qu'elle soit rendue peu de temps après la conclusion des audiences.

Advenant que l'ANR et les syndicats gagnent leur cause, ce que nous croyons être le cas, le protocole d'entente sera déclaré valide. Cela signifiera que Radio-Canada sera tenue de respecter les dispositions de l'entente, soit d'assurer la distribution de 43 millions de dollars aux retraités et aux employés. Ce montant représente l'équivalent de tout congé de cotisation que la Société a été obligée de prendre, ce qui de fait, a représenté une aubaine pour son budget.

Il reste la possibilité d'un appel qui retarderait encore plus l'application du protocole d'entente.

Nous continuerons de tenir les membres de l'ANR informés de la suite des événements.



Fin au programme de rabais Choice Hotels

Choice Hotels Canada nous a informés qu'à compter du 21 janvier 2023, ils mettent fin au programme de rabais de l'Association nationale des retraités de la SRC.

Augmentation du coût de la vie en 2023

L'une des questions les plus fréquemment posées ces jours-ci par les retraités de Radio-Canada est pourquoi notre pension n'est indexée qu'à 2,7 % pour 2023, alors que le coût de la vie a augmenté de près de 7 %. La réponse, même si elle n'est pas particulièrement satisfaisante, est plutôt simple.

L'indexation coûte de l'argent. Chaque pourcentage d'augmentation de l'indemnité de vie coûte des dizaines de millions de dollars. Les 2,7 % ajoutés cette année à notre pension représentent l'indemnité maximale garantie par les règles du régime de retraite. Le fait d'accroître le pourcentage d'indexation augmente le passif du régime et ce montant devrait être financé, ce qui signifie que quelqu'un devrait le payer. À l'heure actuelle, la caisse de retraite verse un peu plus de 300 millions de dollars chaque année à quelque 10 000 retraités. Dans le passé, les augmentations graduelles de l'indexation ont été payées par les excédents relativement faibles générés par le régime.

Certains régimes offrent des augmentations plus importantes, d'autres, aucune. Tout dépend du montant que les employeurs et les employés sont prêts à payer. Dans le contexte actuel, Radio-Canada ne souhaite pas accroître son passif au titre du régime de retraite.

Changement d'adresse

Assurez-vous que nous avons votre nouvelle adresse. Prière de nous aviser de tout changement d'adresse, téléphone ou courriel le plus tôt possible. Ceci évitera des délais dans votre distribution de bulletins ou communiqués de l'Association et nous aidera à maintenir à jour notre banque de données.



Vous pouvez nous aviser soit par courriel :
info@retraitessrc.ca ou par téléphone au

numéro sans frais: **1-877-361-9242 - poste 23**



Régime d'assurance maladie complémentaire (RAMC)



Jean-Paul Rouillard

On se rappellera décembre 2022 pour les moins bonnes nouvelles qu'il nous a apportées, entre autres au sujet de l'indexation de notre rente de Radio-Canada et de l'augmentation des primes mensuelles de notre RAMC. Au premier janvier 2023, tous les participants ont en effet vu leur prime mensuelle augmenter entre 2,4 % à 12,5 %, ce qui représente de 3 \$ à 30 \$ par mois selon la couverture et la province.

Tous les participants ont la grogne et pestent contre Canada Vie, à tort ou à raison : à vous d'en décider!

Régime auto-assuré et services administratifs seulement

Notre régime d'assurance maladie complémentaire n'est pas un régime assuré mais plutôt un régime *auto-assuré*. Ce qui signifie que, sur une base annuelle, les primes et les taxes perçues doivent couvrir le montant des réclamations payées, les dépenses liées à son administration et les taxes remises aux différentes provinces par la Canada Vie. L'administration de ce régime est confiée à la [Canada Vie](#) (auparavant La Great West) et son évaluation financière annuelle à HUB.

Dans ce type de régime, il est évident qu'aucune amélioration ne peut être apportée sans augmentation des coûts et, par conséquent, des primes. Et contrairement à ce que plusieurs semblent penser, un surplus de la Caisse de retraite ne peut pas être affecté à des améliorations du RAMC. Ce sont deux affaires complètement séparées!

Structure, primes et participants

Les primes sont établies en tenant compte de l'expérience du régime, des régimes provinciaux et territoriaux de soins de santé au Canada et des groupes d'âge, moins de 65 ans et 65 ans et plus.

Entre autres, les éléments suivants sont pris en compte pour déterminer les primes mensuelles à venir :

- L'expérience passée ;
- La couverture des régimes provinciaux et territoriaux de soins de santé ;
- Le facteur de tendance annuelle d'augmentation en matière de soins de santé. Au cours des dernières années, le facteur de tendance utilisé pour fixer les primes a varié entre 5 et 10 %. Pour 2023, un facteur de tendance de 5 % a été utilisé.

Selon leur lieu de résidence, les participants sont regroupés en huit « régions » et deux groupes d'âge auxquels viennent s'ajouter les protections « individuelles » et « familiales » pour former une grille de 32 primes différentes, grille que les participants ont reçue dernièrement.

Diminution du nombre de participants au RAMC

Les primes d'assurance-maladie complémentaire étant de plus en plus élevées, il s'en suit que beaucoup de participants renoncent à toute protection supplémentaire. On peut le constater par le taux de participation des retraités au RAMC au cours des 10 dernières années : ce taux est passé de 52,1 % en 2012 à 46,8 % en 2022, une baisse de plus de 5 %.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des participants en 2022 selon leur groupe d'âge et le plan adopté.

Participants au 1^{er} août 2022			
<i>Groupe d'âge</i>	<i>Plan individuel</i>	<i>Plan familial</i>	<i>Tous les plans</i>
Moins de 65 ans	458	355	813
65 ans et plus	2 561	1 410	3 971
Tous les âges	3 019	1 765	4 784

Excédents, déficits et réserves

C'est le propre de tout régime auto-assuré de générer excédents ou déficits et, par conséquent de maintenir une réserve. À ce titre, l'évaluation de notre régime est effectuée tous les ans.

En effet, un des objectifs du régime (sur lequel CBC/Radio-Canada et l'ANR se sont entendues) consiste à maintenir une réserve minimale

correspondant à 10 % des revenus annuels. Cette réserve :

- Permet au régime de se constituer un coussin semblable à ce qui serait exigé pour un régime assuré ;
- Est importante dans la mesure où les participants peuvent annuler leur protection en tout temps¹, laissant aux participants qui restent la responsabilité d'éponger tout déficit.

Il y a un excédent lorsque les revenus sont plus élevés que les réclamations payées plus les dépenses. Notre régime est en surplus depuis l'année financière 2001-2002. À douze occasions au cours des 27 dernières années, grâce à ces surplus il a été possible de réduire de quelques dollars par mois l'augmentation des primes.

Recommandation de l'ANR pour 2023

Le rapport d'expérience du RAMC produit par HUB pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2022 a fait l'objet de discussions entre les représentants de Radio-Canada, ceux de HUB et les membres du CA de notre Association lors d'une réunion virtuelle au début novembre 2022.

Le renouvellement des primes pour l'année à venir a aussi fait l'objet de discussions. Une grille des primes recommandées à compter du 1^{er} janvier 2023 a été proposée par HUB en se servant d'une partie des surplus et, après examen d'une alternative, recommandée par l'ANR.

Mais tenant compte du fait que la réserve du RAMC diminue et que la tendance des dépenses est à la hausse, le CA a conclu que c'était probablement la dernière année qu'une partie de ce surplus allait servir à diminuer l'augmentation des primes annuelles. On peut donc, si la tendance se maintient, s'attendre à des hausses plus substantielles l'an prochain.

En conclusion :

- Notre régime est auto-assuré et Radio-Canada est le répondant de ce régime ;
- Les primes doivent couvrir les réclamations payées et les dépenses ;

¹ Sauf pour les participants de moins de 65 ans au Québec

-
- Canada Vie en est l'administrateur ;
 - HUB fait annuellement l'évaluation de la santé financière du régime et fait les recommandations d'usage à Radio-Canada et à l'Association des retraités ;
 - À la rencontre d'automne du CA de l'Association, HUB et Radio-Canada échangent avec l'Association sur les recommandations à adopter dans les meilleurs intérêts de tous.

Notre équipe est notre force



Catherine Schellenberg

Chaque automne les matinées sont ponctuées par le cacardement des bernaches volant dans le ciel en route vers le Sud. Ce rituel annuel est un rappel que les bernaches sont de formidables coéquipières. Leur formation de vol emblématique en forme de V les aide à voler plus loin avec moins d'effort. Elles savent que la force réside dans le nombre et dans l'appartenance à une équipe.

Si vous êtes membre de l'Association nationale des retraités de la SRC, vous savez déjà que l'organisation travaille fort en votre nom, pour négocier et protéger l'entente sur le partage de l'excédent de la caisse de retraite, pour surveiller notre régime de retraite ou pour créer des prestations de soins de santé, pour ne nommer que quelques-unes de nos initiatives.

Si vous n'êtes pas membre, pourquoi cela devrait-il vous concerner?

- Radio-Canada/CBC reconnaît l'ANR comme étant la voix et la représentante officielle de tous les retraités de Radio-Canada, qui défend les droits des retraités.
- Un grand nombre de représentants bénévoles travaillent d'arrache-pied en votre nom. Appuyez leurs efforts en devenant membre.
- Le recrutement est l'un des objectifs stratégiques de l'ANR et notre comité permanent sur le recrutement veille à ce que nous formions un groupe représentatif des retraités de Radio-Canada.

- Plus il y a de membres, plus notre voix est forte et plus nous pouvons être persuasifs dans la défense de nos droits et de notre bien-être, individuellement et collectivement.

La voix officielle et représentant des retraités de Radio-Canada

Parce que l'ANR est tenue de représenter au moins 50 % des retraités de la Société, Radio-Canada nous considère comme une partie prenante importante. Nous fonctionnons de manière indépendante, mais nous nous efforçons de maintenir des relations cordiales avec la Société.

Nous nous occupons d'un certain nombre de domaines d'intérêt pour les retraités. Cela comprend notamment :

- L'arbitrage au sujet de la validité de l'entente de 2009 signée par la SRC, l'ANR et les syndicats. Cela est essentiel pour nous assurer de recevoir notre part de l'excédent de la caisse de retraite en 2021, surtout que nous semblons nous diriger vers un autre excédent cette année;
- Prôner de meilleures prestations aux conjoints survivants et les offrir aux conjoints et partenaires après la retraite;
- Fournir des renseignements et des conseils sur des enjeux propres à la retraite, comme les prestations de soins de santé, le fonds d'aide spécial et bien d'autres;
- Nous offrons des tarifs réduits pour l'assurance auto, habitation et voyage, ainsi qu'une réduction pour un club de santé.

Nos bulletins nationaux et régionaux tiennent les membres au courant. Pour les gens qui souhaitent demeurer en contact avec d'ex-collègues, nos groupes régionaux organisent des activités sociales tout au long de l'année.

L'ANR est votre voix à la table

« Toute personne qui reçoit une rente de Radio-Canada ou le conjoint survivant en préretraite d'un pensionné peut et devrait être membre de l'Association, explique Alain Pineau, président de l'ANR. » Nous sommes votre voix à la table. Nous siégeons au comité consultatif

des avantages sociaux et au Conseil de fiducie de la caisse de retraite, aux côtés des représentants de Radio-Canada/CBC et des syndicats. Nous offrons aussi des conseils sur le programme d'assurance maladie complémentaire et le fonds d'aide spécial, qui fournit de l'aide avec des dépenses de soins médicaux qui ne sont pas couverts par une autre source.

L'ANR est financée par les modestes cotisations mensuelles des membres, déduites à la source. Le taux actuel est de 0,32 % de votre rente brute ou 3,20 \$ par mille dollars que vous recevez en prestations de retraite.

« Ajouter la voix des futurs retraités de Radio-Canada aidera à financer nos activités et à accroître notre influence en tant que groupe de pression », conclut Alain Pineau.

Le Québec place la barre du recrutement très haut

Un grand nombre de membres de l'ANR travaillent d'arrache-pied pour recruter de nouveaux membres et les séances de préretraite sont la pierre angulaire de nos efforts.

Nos collègues au Québec ont effectué un travail impressionnant, recrutant 502 nouveaux membres entre 2018 et 2022. Micheline Provost est la vice-présidente de l'Association québécoise des retraités (AQR) de Radio-Canada et une force motrice pour le recrutement dans la province. Selon Micheline, « l'ANR fait tout ce qu'un syndicat ferait pour ses membres, à l'exception des relations de travail. Les retraités bénéficient de notre soutien et nous restons en contact avec les membres au sujet des enjeux qui les préoccupent. »

Lorsque la pandémie a frappé, ils ont adapté leurs séances d'information sur la retraite en format virtuel et ils les ont offertes aux francophones d'autres provinces. Entre novembre 2020 et décembre 2022, le président de l'AQR, Jean-Claude Labrecque, et Micheline Provost ont tenu 30 séances d'information, joignant plus de

550 participants jusqu'à ce qu'ils prennent leur retraite. Ils restent ensuite en contact avec les participants jusqu'à ce qu'ils prennent leur retraite.

Une nouvelle initiative pour les services anglais

Inspirée par l'initiative dynamique du Québec et par l'excellente relation que l'AQR entretient avec les services français, l'ANR a approché les services anglais afin de présenter des séances d'information semblables.

Raj Narain, l'ex-président par intérim de la région de l'Ontario, a participé activement à ces discussions. Il explique que « ces séances donnent l'occasion de prendre contact avec un membre potentiel. Dans certains cas, c'est la première fois que l'employé entend parler de l'ANR. » La Société a convenu que personne n'était mieux placé pour offrir ces séances qu'une personne ayant travaillé à la CBC et maintenant retraitée. Raj Narain indique avec joie que « l'ANR sera représentée lors des séances d'information préretraite offertes aux employés des services anglais de la CBC à compter de mars 2023. »

Vous désirez joindre l'ANR?

Accédez au site Internet de l'ANR, à l'adresse www.retraite-src.ca et cliquez sur « [Devenir membre](#) » dans le coin supérieur droit de la page d'accueil. Vous trouverez des instructions sur la façon d'ouvrir ou de télécharger le formulaire d'inscription au bas de la page.

Le parcours d'investissement responsable du régime de retraite de Radio-Canada



Duncan Burrill, PDG

Le régime de retraite de Radio-Canada s'engage à ce que ses participants puissent compter sur des prestations de retraite sûres. Nous respectons cet engagement grâce à de fortes capacités en matière de gestion des placements, que nous avons développées au fil de nombreuses années. De cette façon, nous permettons au régime d'obtenir de solides rendements sur ses placements à long terme.

Afin de maintenir une opération d'investissement à haut rendement, nous devons continuellement évaluer nos processus existants et évaluer des stratégies d'investissement nouvelles et en évolution. Nous devons nous assurer que ces stratégies sont pertinentes et appropriées pour notre régime de retraite, étant donné ses caractéristiques uniques.

Certaines stratégies d'investissement nouvelles s'accompagnent de coûts élevés, comportent des risques non divulgués ou promettent des avantages qui, en fait, ne se produisent pas très souvent. Heureusement, d'autres stratégies d'investissement nouvelles montrent qu'elles peuvent ajouter une valeur significative et nous aider à atteindre notre objectif d'assurer la sécurité des prestations de retraite des participants.

L'investissement responsable

L'évaluation plus approfondie des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) d'un placement est une approche qui existe depuis un certain temps, mais elle a considérablement évolué au cours des dernières années. C'est ce que l'on appelle communément un « investissement ESG » ou un « investissement responsable » et cela représente une évaluation élargie des risques et des possibilités de différents investissements. Cela nécessite une approche plus globale des investissements en examinant à la fois les aspects économiques et fondamentaux traditionnels, de même que les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance du placement.

En évaluant les facteurs ESG, les investisseurs ont la possibilité d'améliorer le rendement des placements ou d'en réduire les risques, en plus de contribuer positivement à la société. L'investissement ESG peut considérablement réduire le risque réglementaire d'un placement, comme le risque que de futures réglementations gouvernementales influencent le rendement de celui-ci.

Intégration de l'ESG

Il y a plusieurs façons de mettre en œuvre une stratégie d'investissement ESG. Elles vont de l'élimination des placements avec de piètres caractéristiques ESG, jusqu'à la création d'allocations dédiées à un investissement ESG actif. Comme bon nombre de nos homologues des régimes de retraite canadiens, nous avons adopté une approche qui intègre l'évaluation des questions ESG dans nos

processus actuels de sélection et de surveillance des placements. Cela signifie simplement que notre régime utilise une évaluation ESG pour la majorité de ses investissements. En outre, le régime est en mesure d'utiliser le fait qu'il possède les parts de la Société pour s'assurer que l'entreprise répond de manière appropriée aux questions ESG.

Un bon exemple d'intégration des facteurs ESG est le portefeuille immobilier du régime. Nous avons de multiples investissements auprès de gestionnaires qui achètent des bâtiments anciens et qui les rénovent pour en améliorer la consommation d'énergie, l'intensité en carbone et l'utilisation d'eau. Cela rend généralement un bâtiment plus attrayant à une gamme plus large de locataires et en améliore le taux d'occupation, de même que le rendement sur notre investissement. Cela est directement conforme à notre objectif : de solides rendements des placements et la sécurité des prestations de retraite de nos participants.

Conclusion

Si le régime de retraite de Radio-Canada est bien engagé dans son parcours de mise en œuvre de l'investissement ESG, la route est longue et il faut des années pour y parvenir pleinement. Nous avons officiellement entrepris notre parcours d'investissement responsable en 2014, lorsque nous avons adopté une exigence d'évaluation des enjeux ESG dans notre processus de vérification diligente des placements.

En 2017, nous avons commencé à suivre l'exposition au carbone de nos portefeuilles. En 2019, nous avons mis en œuvre un nouveau système d'évaluation de l'exposition aux facteurs ESG nous permettant d'en évaluer une plus large gamme. En 2021, nous avons élaboré des principes de placement liés aux facteurs ESG et une nouvelle politique d'investissement responsable, et, en 2022, notre objectif est de mettre en œuvre cette politique dans nos processus de placement.

Nous sommes enthousiasmés par les possibilités que l'investissement ESG a offert au régime de retraite de Radio-Canada et nous continuerons d'améliorer nos capacités en la matière. Nous allons aussi continuer d'informer les participants de nos plans d'investissement ESG et de nos progrès par l'intermédiaire du rapport annuel.

Notre engagement à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion profite à les tous retraités



Ron Charles

L'équité, la diversité et l'inclusion sont devenues des mots-clés pour les entreprises. Les employeurs, y compris Radio-Canada, ont fait des efforts pour éliminer les politiques et la culture tout ce qui est discriminatoire ou qui empêche les travailleurs des groupes sous-représentés de participer et de progresser. Dans certains cas, cela signifie qu'il faut s'assurer que les personnes appartenant à ces groupes reçoivent les outils et les possibilités dont elles ont besoin pour accéder aux postes supérieurs.

J'ai récemment eu une discussion avec un officier de la Garde côtière canadienne (GCC) au sujet des efforts de l'organisation pour accroître le recrutement de personnes des communautés autochtones. L'officier m'a expliqué qu'à première vue, il ne semblait rien y avoir dans les politiques ou la culture de la GCC qui empêche les jeunes autochtones d'y postuler des emplois. Suite à des consultations avec des membres des communautés autochtones, ils ont découvert qu'une chose aussi simple que d'exiger des postulants qu'ils possèdent un permis de conduire représentait un obstacle dans les communautés où un tel permis n'est pas forcément une priorité. La Garde côtière a donc laissé tomber cette politique et elle a ajouté des cours de conduite à l'orientation et à la formation des nouvelles recrues.

Qu'est-ce que la diversité et l'inclusion ont à voir avec une organisation comme l'ANR?

L'année dernière, un petit groupe de membres a proposé de créer un comité permanent sur la diversité et l'inclusion. À part suggérer des façons pour diversifier davantage la direction de l'ANR, le mandat du comité inclurait aider l'ANR à se préparer pour l'effectif beaucoup plus diversifié de Radio-Canada qui arrive actuellement à l'âge de la retraite.

Le comité permanent sur la diversité et l'inclusion nouvellement créé s'est fixé un programme ambitieux, comprenant notamment :

- découvrir à quel point l'effectif de l'ANR est diversifié;
- élaborer une politique sur la diversité et l'inclusion;
- rédiger un guide sur la diversité et l'inclusion;
- fournir une formation sur la sensibilisation à la diversité professionnelle aux dirigeants de l'ANR.

Les membres fondateurs du comité ont remis les rennes du nouveau comité à ses membres actuels, qui ont décidé d'ajouter « l'équité » à son nom.

Viser une sensibilisation durable à la diversité

Le comité se penche maintenant sur le dernier point de leur programme, la sensibilisation à la diversité. Il s'agit de l'une des priorités pour l'année à venir.

La recommandation originale suggérait d'adopter le genre de formation sur la sensibilisation à la diversité et aux préjugés inconscients actuellement populaire dans les milieux de travail qui recherchent des façons concrètes d'exprimer leur engagement à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Il existe peu de preuves que ce type de formation fonctionne réellement et il s'agit d'une entreprise coûteuse qui doit être répétée à mesure que de nouveaux conseils sont élus.

Nous avons décidé que cette sensibilisation devrait prendre une forme plus durable. Nous explorons la possibilité d'une série de récits impliquant des membres de l'ANR ou des gens de l'extérieur au sujet de leurs expériences vécues.

L'engagement de l'ANR à l'égard de la diversité et de l'inclusion est nécessaire à la survie de l'association, et fait de nous un chef de file parmi les organisations bénévoles. Les employés de Radio-Canada qui prennent leur retraite choisissent ou non de se joindre à l'ANR. Une organisation avec une direction diversifiée représente un choix plus invitant pour un groupe diversifié de travailleurs qui prennent leur retraite et un avantage pour tous les retraités.

Pleins feux sur un membre de l'ANR :

Par Rich Knowles, membre du Comité consultatif sur les communications



John McKay
Région des Maritimes

John McKay est membre de l'Association nationale des retraités de la SRC depuis sa création. Auparavant, John était impliqué dans un groupe de retraités des Maritimes qui a été intégré à l'ANR actuelle lors de sa fondation à Montréal en l'an 2000. John a pris sa retraite de son rôle de réalisateur télé à Halifax en 1999 après quelque 40 années de service. Il a été président de la région des Maritimes de l'ANR pendant 18 ans, jouant des rôles importants dans l'organisation des sections de Moncton et de Charlottetown. Il a

assisté à la fondation de la section de Moncton de l'Association nationale des retraités de la SRC, qui a eu lieu en mai 2000 au Moncton Press Club.

De concert avec sa vie occupée à œuvrer avec l'ANR, John a siégé à de nombreux conseils d'administration. L'an dernier, il était membre du conseil d'administration du Royal United Services Institute (RUSI), le plus ancien groupe de réflexion sur la défense et la sécurité au monde, et le plus important au Royaume-Uni. Tout un honneur!

John participe activement à la prévention du réchauffement de la planète. Il possède des véhicules hybrides depuis des années et il considère leur entretien comme un passe-temps important.

Selon lui, « le plus grand défi à la retraite consiste à s'adapter à la nouvelle réalité de la hausse de l'inflation et de l'évolution du coût de la vie. C'est une situation à laquelle nous faisons tous face et l'ANR est là pour nous aider dans cette période de changement. »

L'expérience de John l'a rendu très conscient du fait que sans un groupe actif de retraités, l'ANR n'existerait pas. « Pour l'avenir, il est important de soutenir l'organisation puisque ses avantages sont nombreux, explique-t-il. Il y en a un qui est important et sous-utilisé, le Programme d'aide aux employés (PAE). Les gens du PAE font de l'excellent travail pour vous aider. Le programme est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et il fournit jusqu'à cinq heures de soutien initial sans frais. Je m'en suis servi avec beaucoup de succès pour trouver des organismes et des personnes qui fournissent des

soins à domicile, un service important pour les personnes âgées.

L'ANR représente aussi les retraités dans les négociations avec Radio-Canada/CBC, une activité essentielle pour garantir que les retraités obtiennent leur juste part des gains financiers comme l'excédent de la caisse de retraite. Les retraités doivent avoir voix au chapitre lors de discussions sur d'autres enjeux fiscaux et administratifs importants qui peuvent les concerner. J'encourage donc tous les retraités à se joindre à l'ANR et à participer à ses activités », conclut-il.

« Une seule chose me manque... »



Talin Vartanian

Après avoir rendu leur tablier à Radio-Canada, la plainte la plus fréquente d'ex-employés est la suivante : « Une seule chose me manque, mes collègues ».

Nous avons forgé de solides relations parce que le travail d'équipe était au cœur de nos vies et parce que nous partagions un lien important : notre dévouement à l'importance de la radiodiffusion publique. Cela était vrai non seulement pour ceux d'entre nous qui œuvraient à la rédaction, mais aussi pour les travailleurs d'entretien, les comptables et les ingénieurs. Nous nous soucions tous de la Société et nous nous soucions les uns des autres.

Faisons un bond en avant vers la vie après la SRC. Certaines amitiés professionnelles ont persisté, mais il est devenu facile de perdre contact avec bon nombre des gens que nous voyions au travail tous les jours.

Il existe un moyen simple de raviver ce sentiment perdu de collégialité. En tant que membre et bénévole de l'ANR, j'ai non seulement renoué avec d'ex-collègues, mais j'ai également tissé de nouvelles amitiés avec des personnes intelligentes, dévouées et bienveillantes que je n'avais jamais rencontrées au Centre de radiodiffusion. Il y a beaucoup de solitudes au sein de Radio-Canada - la radio et la télé, les services français et anglais, l'administration et la production, mais pas à l'ANR. J'ai rencontré des gens formidables qui travaillaient à un ou deux étages de moi et, pourtant, nos chemins ne s'étaient jamais croisés.

En même temps, après mon adhésion à l'Association, j'ai rapidement réalisé qu'elle a ses défauts. D'une certaine manière, l'ANR reflète les lacunes d'une ancienne incarnation de la Société. Il n'y a pas

suffisamment de femmes dans des postes de direction (saviez-vous que nous n'avons jamais eu de femme à la présidence?). L'ANR est majoritairement une organisation blanche (comme l'était Radio-Canada/CBC il y a des décennies, mais cela change). Et il y a des problèmes de contrôle au sommet (cela vous semble familier?). Se plaindre et se lamenter ne change rien, c'est pourquoi certains d'entre nous sont déterminés à apporter des changements.

L'ANR nous offre de nombreux avantages, tels que des tarifs réduits sur les assurances et les adhésions à des clubs de santé. Mais ce qui est bien plus important, c'est son rôle de défense de nos droits. Sans l'Association, qui se battrait pour notre juste part de l'excédent du régime de retraite de Radio-Canada, des millions de dollars que la Société raflerait en douce dans ses propres coffres?

Un récent sondage a révélé qu'une vaste majorité des membres de l'ANR sont très satisfaits de l'Association et estiment qu'elle fait du bon travail. Bien que cela soit réconfortant, les éloges ne nous suffiront pas. Nous avons besoin de plus de membres, désespérément. Nous sommes très près du nombre de membres qui confère à l'ANR une « place à la table » : un minimum de 50 % de tous les retraités de Radio-Canada.

Remédier à cette situation serait pourtant simple. Si chacun d'entre nous recrutait juste une personne ce mois-ci, nous doublerions notre effectif. Vous n'êtes pas certain si un ancien collègue s'est joint à l'ANR? L'appeler pour le lui demander est une belle excuse pour reprendre contact.

L'un des fléaux de la vieillesse est la solitude. Après avoir cessé de travailler, l'isolement social peut s'installer. Faire du bénévolat pour l'ANR est une façon de se sentir membre d'une communauté. Participer peut être aussi simple que d'offrir de faire des appels pour mettre à jour les listes de membres, aussi exigeant que de se présenter à un poste électif et toute autre chose entre les deux.

C'est une évidence que plusieurs mains allègent le travail. L'ANR a besoin de plus de mains. À l'aube de la nouvelle année, pensez à nous aider. Vous ne le ferez pas seulement pour l'Association, mais pour vous-même aussi, ainsi que pour tous les collègues que vous avez appréciés à Radio-Canada.

À tout le moins, si chacun d'entre nous se fixe comme objectif de recruter au moins un nouveau membre ce mois-ci, nous nous rendrons un grand service. Doubler notre effectif donnerait à l'ANR une voix beaucoup plus forte, ce qui serait bénéfique à tous.



L'Association nationale des retraités de la SRC
Conseil d'administration

Comité exécutif	
Alain Pineau (Président) 613-293-6199 apineau3@gmail.com	Réjean Labrie (Trésorier) 514-519-5625 reggie.labrie@gmail.com
Dave Jeffrey (Vice-président, Anglophone) 613-294-5067 dave.jeffrey1@gmail.com	Donald Langis (Vice-président, Francophone) 506-854-7407 donald.langis@gmail.com
Directeurs	
John Mang (Région de la CB et du Yukon) 250-941-4144 mangson@shaw.ca	Robert Forrow (Région de l'AB, SK & TN-O) 780-437-5074 srforrow@telusplanet.net
Frank Machovec (Région du Manitoba) 204-256-7878 fmachovec@gmail.com	Gail Carducci (Région de l'Ontario) 416-465-5184 gail.carducci@gmail.com
Suzanne Cunningham (Région de la RCN et du Nunavut) 902-402-3633 Suzanne.cunningham@hotmail.ca	Barbara Saxberg (Région de l'Ontario) 905-404-1334 bsaxberg@outlook.com
Jean-Claude Labrecque (Région du Québec) 514-946-4570 jc84labrecque@gmail.com	Micheline Provost (Région du Québec) 450-463-2070 mprovost@videotron.qc.ca
Geoffrey Turnbull (Région des Maritimes) 902-465-1074 g.turnbull1645@gmail.com	Jon Soper (Région de T-N & Labrador) 709-726-5811 jonsoper@nf.sympatico.ca
Conseil de fiducie de la Caisse de retraite	
Alain Pineau (Représentant) 613-293-6199 apineau3@gmail.com	
Comité consultative des avantages sociaux – (CCAS)	
Dan Oldfield (Représentant) 905-404-1334 dan_oldfield@hotmail.com	Marc-Philippe Laurin (Observateur) 819-664-5090 mplaurin@gmail.com
Administration	
Dianne St-Germain (Coordinatrice administrative) 1-877-361-9242 ext. 22 (sans frais) ou 613-724-3003 ext. 22 dst.germain@on.aibn.com	Suzie Bougie (Adjointe et webmestre) 1-877-361-9242 ext. 23 (sans frais) ou 613-724-3003 ext. 23 info@retraitessrc.ca